

Communiqué de presse

Jeudi 26 juin 2008

La taxe CO₂ reste au même niveau – non à son affectation

economiesuisse se félicite de la décision annoncée par le conseiller fédéral Moritz Leuenberger de ne pas modifier le montant de la taxe CO₂ sur les combustibles l'an prochain. Les autorités ont fait marche arrière, suite au recul de la consommation de 7 % en 2007. En outre, compte tenu de la forte hausse des prix des combustibles, une augmentation de la taxe n'aurait pas été comprise.

L'annonce officielle selon laquelle le recul de la consommation en 2007 résulte de l'introduction de la taxe CO₂ surprend, puisque cette taxe a été introduite au 1^{er} janvier 2008. Il semblerait plutôt que le marché ait réagi rapidement à la hausse des prix de l'énergie.

Quant au projet du DETEC de transformer la taxe d'incitation en un impôt dont une partie des recettes serait affectée, elle n'est pas acceptable. En effet, la statistique relative au CO₂ montre que la demande réagit très bien aux variations de prix, ce qui rend toute nouvelle subvention inutile

Pour toutes questions :

Urs Näf

Téléphone : 076 330 25 56

E-mail: urs.naef@economiesuisse.ch